



MISSION PERMANENTE DU TOGO

AUPRES DES NATIONS UNIES

112 East 40th Street, New York, N.Y. 10016

56ème SESSION DE LA COMMISSION
DE LA CONDITION DE LA FEMME

Déclaration de

Madame H. Olivia AMEDJOGBE -KOUÉVI

Ministre de la Promotion de la Femme

New York, du 27 Février au 9 Mars 2012

Madame la Présidente,

Distingués délégués,

Le Togo apprécie hautement le thème prioritaire de la présente Session en ce sens qu'il révèle la réalité concrète du vécu quotidien partout dans le monde. Et ce n'est point le fait du hasard s'il a été choisi cette année par les Chefs d'Etat d'Afrique comme sous-thème de la Décennie de la Femme Africaine qu'ils ont décrétée.

Je serai tentée de dire que le Chef de l'Etat et le Chef du Gouvernement togolais ont été des visionnaires, puisque depuis l'année dernière, ils ont inscrit dans la Lettre de mission du Ministère de la Promotion de la Femme : « L'AUTONOMISATION DE LA FEMME ; ACCES DE LA FEMME A LA TERRE ET AU CREDIT ».

Cette problématique, qui fait ainsi l'unanimité autour d'elle, nous interpelle tous. En effet, comment les femmes qui nourrissent tout le peuple à travers leur production, ne peuvent-elles pas bénéficier des moyens indispensables à cette production ?

Pour relever ce défi, mon Département a entrepris des actions d'envergure à l'endroit des chefs traditionnels, des préfets et des femmes elles-mêmes pour les amener à une évidence : les femmes, au même titre que les hommes, ont le droit d'hériter de la terre. Cette campagne de sensibilisation, débutée l'an dernier, se poursuit cette année dans les confins les plus reculés. Par ailleurs, les propriétaires terriens seront touchés pour qu'un consensus s'établisse entre toutes les parties prenantes.

La Société Civile n'est de reste dans cette bataille. Elle s'est résolument engagée sur le terrain à travers des thématiques diverses dont notamment le renforcement des capacités des femmes agricultrices pour assurer la sécurité alimentaire au Togo et le plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre.

Le processus se poursuivra jusqu'à ce que toute la communauté se sente persuadée que les femmes jouent un rôle primordial en terme de lutte contre la pauvreté et la faim, qu'elles contribuent au développement et au règlement des problèmes actuels de leur milieu, tels que la désertification, le changement climatique, la bonne gouvernance...

Des sensibilisations à haute dose en terme d'alphabétisation juridique seront réalisées à leur endroit pour qu'elle s'aperçoive de l'incontournable nécessité que les femmes en général et celles rurales en particulier ont des droits qu'il faut respecter en vue de favoriser la réalisation de leurs rôles.

Avant de clore mon propos, je voudrais porter à votre connaissance que, pour la journée de la femme rurale, le 15 octobre 2010, nous avons soutenu l'ONG QUAVIFF (Qualité de Vie de la Femme et de la Jeune Fille) pour initier un prix biennal intitulé, la « Couronne Agricole ».

Le travail va se poursuivre de manière intense. Mais les moyens d'actions sur le terrain restent fortement limités. C'est pourquoi, du haut de cette tribune, je sollicite l'appui technique et financier des partenaires et de la communauté internationale.

Je vous remercie.